



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

PROJET : PROJET DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE L'OMVS/MAANANTALI II

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N°05/DG/SOGEM/2022

Objet : Sélection d'une entreprise pour la recherche de financement, les études et la construction de la ligne biterne 225 kV Kayes-Yélimané, l'extension du poste SOGEM-OMVS de Kayes et la construction du poste SOGEM-OMVS de Yélimané /Projet Manantali II SOGEM/OMVS.

1. La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a l'intention de sélectionner, par marché public, un opérateur privé (constructeur/entreprise) justifiant d'une expérience confirmée en matière de mobilisation de financement, de conception et de construction pour le projet de ligne biterne 225 kV Kayes-Yélimané, l'extension du poste SOGEM-OMVS de Kayes et la construction du poste SOGEM-OMVS de Yélimané.
2. La SOGEM sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mobilisation de financement, la réalisation des études de conception et l'exécution des travaux visés ci-dessus.
3. Le marché, en plus de la recherche et de la mobilisation du financement, inclut les travaux de:
 - construction de la ligne biterne 225 kV Kayes-Yélimané,
 - d'extension du poste SOGEM-OMVS de Kayes et,
 - construction du poste SOGEM – OMVS de Yélimané.
4. Le délai global maximum d'exécution de tous les travaux est fixé à 24 mois. Ce délai comprend les temps de mobilisation du financement estimé à une durée ne dépassant pas 06 mois et les temps requis pour le développement/études et la construction estimés à un maximum de 18 mois.
5. L'entreprise doit s'engager à mettre en œuvre une approche technique et méthodologique permettant l'atteinte des objectifs et à mobiliser les personnels requis, le matériel adéquat et toute autre ressource nécessaire.
6. Le marché issu du présent appel d'offres sera passé au prix global, forfaitaire et non révisable.
7. Les exigences requises pour les conditions de financement sont établies comme suit :
 - Le taux d'intérêt ne doit pas être supérieur à 2% ;
 - La durée de remboursement est supérieure ou égale à 10 ans, à l'exclusion du délai de grâce ci-dessous ;
 - Le délai de grâce ne doit pas être inférieur à la durée d'exécution du projet, majorée de deux années ;
 - Le délai de mobilisation des financements ne doit pas dépasser 6 mois ;
 - Le niveau de couverture doit être de cent (100) pour cent ;
 - Les modalités de remboursement du financement doivent être proposées par l'entreprise et évaluées par la SOGEM à condition qu'elles ne dépassent pas deux tranches par an.



ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

8. Une visite groupée des lieux sera organisée par la SOGEM. La participation des candidats à cette visite qui sera sanctionnée par une réunion d'informations et de clarifications est obligatoire (voir détails dans le DAO).
9. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées en détail dans le Dossier d'appel d'offres. Aucune marge de préférence ne sera appliquée.
10. La procédure sera conduite par une mise en concurrence internationale et de façon ouverte à tous les candidats qualifiés et éligibles. La SOGEM se réserve le droit de faire des vérifications/confirmations des informations fournies par les soumissionnaires (attestations de bonne exécution, garanties, toute autre information pertinente). La production de fausses pièces justificatives, d'informations non probantes entraîne le rejet systématique de l'offre et une exclusion selon la disposition en vigueur.
11. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la SOGEM à l'attention de **Monsieur le Directeur Général de SOGEM**, téléphone : +223-2023-3286/2023-2657; Télécopie : +223-2023-8350 ; BP : E4015-Bamako, Mali, Rue : **ACI 2000-Parcelle n°2501-BP 00223 20 23 83 50** et aux adresses électroniques suivantes: spdg@sogem-omvs.org avec en copies obligatoire les adresses suivantes : seydou.sidibe@sogem-omvs.org; et sambou.niang@sogem-omvs.org.
12. Les candidats intéressés peuvent prendre connaissance du Dossier d'Appel d'offres, tous les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures à l'adresse mentionnée ci-après :

Cellule des Marchés de la SOGEM
Hamdallaye ACI 2000, sise au 3^{ème} étage
Email : seydou.sidibe@sogem-omvs.org
Bamako-République du Mali

Une consultation du DAO est également possible sur le site web de SOGEM. Seules les offres des soumissionnaires ayant payé le coût d'acquisition du DAO (preuve à fournir) seront évaluées.

13. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout candidat intéressé à l'adresse ci-dessous contre un **paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) Francs CFA ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible**. Le paiement sera effectué en espèces, ou par chèque certifié, ou par virement bancaire au Compte de la SOGEM N° : **150272402005 de Ecobank Mali au nom de la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (SOGEM) - Code Banque : ML090 – Code Guichet : 01001 – RIB : 19**
14. Le Dossier d'appel d'offres sera retiré soit au niveau de la Cellule des Marchés, au 3ème étage de la Direction Générale de la SOGEM, sise à Hamdallaye ACI, soit par voie électronique avec accusé de réception (par remise directe sur support électronique ou par communication d'un lien de téléchargement) après présentation et confirmation des preuves de versement.

15. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission, d'un montant de **Cinq Cents Millions (500 000 000) de francs CFA ou son équivalent en toute autre monnaie librement convertible**. Les offres demeureront valides pour une durée de trois cents vingt-huit (328) jours à compter de la date de dépôt des offres, soit cent vingt (120) jours pour la phase évaluation et attribution du marché, cent quatre-vingts (180) jours pour la durée de mobilisation du financement plus 28 jours.
16. Les offres rédigées dans la langue française devront être remises à l'adresse n°1 ci-dessous au plus tard le **mardi 18 octobre 2022 à 10 heures précises (heure de Bamako)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre hors délai (arrivée après la date et l'heure limites) sera écartée. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y participer à l'adresse n°2 mentionnée ci-dessous le **mardi 18 octobre 2022 à 10 heures 30 minutes précises (heure de Bamako)**.

Adresse n°1 (remise des offres uniquement) : Secrétariat de la Direction Générale de la SOGEM au 3^{ème} étage, ACI 2000 Parcelle N°2501, Bamako/République du Mali/Téléphone : (00223) 20 23 32 86/ 20 23 26 57.

Adresse n°2 (ouverture des offres) : Salle de conférence de la Direction Générale de la SOGEM au 3^{ème} étage, ACI 2000 Parcelle N°2501, Bamako/République du Mali.

Bamako, le 13 juillet 2022

Le Directeur Général de SOGEM par intérim,
Le Chef Division Juridique et Contentieux



Amadou KOITA.

